

POUR UN ÉTAT VRAIMENT STRATÈGE

Nous avons publié, dans la revue *Futuribles* de juin 2004, un article de Jean-Jacques Salomon, « Misère de la recherche », qui dénonçait le mépris avec lequel est traitée, en France, la recherche scientifique et soulignait la nécessité, outre d'y consentir un effort financier plus important, de s'attaquer vigoureusement aux problèmes institutionnels et structurels dont elle souffre. Nous annonçons alors que, dans le prolongement de cet article, nous entendions faire, au cours des mois suivants, une large place dans nos colonnes à cette question.

Nous revenons donc dans ce numéro sur les problèmes de la recherche en France. D'abord en raison du rôle essentiel que celle-ci doit jouer dans la préparation de l'avenir et, notamment, dans la compétitivité de l'économie nationale, particulièrement à l'heure où l'on se targue d'entrer dans « la société de la connaissance ». Ensuite en raison des débats en cours sur le financement, l'organisation et le pilotage du dispositif français de R&D, ainsi que de la volonté exprimée par le gouvernement d'élaborer sur le sujet une « loi d'orientation et de programmation ». Enfin, et surtout, parce que la manière d'aborder la question me paraît éminemment symptomatique des dysfonctionnements

de l'État et des carences des responsables politiques français.

Commençons par le plus simple : la revendication des chercheurs — à l'image de celle de nombreuses autres catégories sociales — en faveur de dotations budgétaires plus importantes. Je suis enclin à penser qu'en effet, la recherche, à la différence d'autres activités, doit bénéficier de la part de l'État et des entreprises d'un soutien financier plus important.

Mais force est de remarquer que les marges de manœuvre de l'État, notamment en termes budgétaires, n'ont cessé depuis des décennies de se réduire. Il y a donc en l'espèce plusieurs manières d'agir : soit il cède, sous la pression de la rue, tôt ou tard, à toutes les revendications ; soit il décrète, tous domaines confondus, un gel des dépenses (quand, hélas, il ne recourt pas simultanément à ces deux procédés...) ; soit il affiche clairement ses priorités, opère donc des choix qui, nécessairement, auront pour conséquence d'entraîner des laissés-pour-compte.

La première voie est suicidaire : elle ne peut se traduire que par un endettement prenant rapidement des proportions désastreuses. La deuxième, en apparence plus vertueuse, ne vaut en

définitive guère mieux, surtout si, en pratique, elle n'est pas véritablement mise en œuvre. Reste donc, seule, la troisième voie, exigeant que les pouvoirs publics fassent « le ménage » dans leurs affaires, définissent clairement des priorités, procèdent sans doute à une réorganisation profonde de leurs structures, y compris à la suppression pure et simple de certains services.

Il est, en effet, saisissant d'observer sur le terrain le nombre toujours plus grand d'instances publiques opérant dans le même domaine, chacune ignorant les autres et agissant sans concertation, l'ensemble formant un imbroglio totalement opaque pour l'administré qui — sauf peut-être s'il sort de l'École nationale d'administration (ENA) — est perdu (et perdra un temps considérable dans des démarches administratives).

Il est non moins saisissant d'observer combien les finalités des unes et des autres sont peu claires. Du même coup, du reste, l'évaluation des politiques publiques, qui est tant à la mode depuis des années, est impossible. Ne sachant pas à quelle aune mesurer leurs performances, elle ne peut se traduire, au mieux, que par un incertain contrôle de gestion.

Il faut donc clairement faire des choix, que l'État se fixe des priorités, sans doute par grands domaines et au sein de ceux-là : par exemple en matière de recherche et développement. Incidemment, c'est ici que la prospective peut jouer un rôle utile au sein (ou auprès) des politiques publiques, notamment en mettant en évidence quels sont les grands enjeux du futur et les options politiques pouvant être adoptées.

Méfions-nous à cet égard d'une pratique de plus en plus courante qui

consiste, en la matière, à organiser simplement de grands forums destinés, dit-on, à consulter la société civile — en l'espèce souvent « représentée » par quelques associations dont la légitimité est contestable — pour sonder « la demande sociale ». D'une part, ce concept de « demande sociale » mérite discussion, notamment car il n'est pas évident ni qu'elle existe en tant que telle ni qu'elle puisse ainsi s'exprimer. D'autre part, n'oublions pas que la vocation de l'État que l'on voudrait stratégique n'est pas (ou pas uniquement) de répondre à chaque instant aux demandes de la société : il lui incombe aussi, et surtout, d'être le garant à long terme d'objectifs salutaires, différents de la somme des intérêts particuliers.

La loi organique relative aux lois de finances (LOLF), adoptée à l'unanimité par le Parlement français, doit entrer pleinement en vigueur le 1^{er} janvier 2006. Elle devrait, dès cet automne, faire l'objet d'une première maquette et, l'an prochain, lors de la discussion de la loi de finances 2006, entrer totalement en application. La grande nouveauté est que la totalité du budget de l'État devrait être alors présentée par grands objectifs et que des indicateurs de performance devraient permettre son suivi.

Soyons attentifs à la manière suivant laquelle seront définis ces grands objectifs. Il y a là un enjeu véritable : soit les administrations publiques, restant campées sur leurs positions, se contentent de requalifier vaguement leur territoire (santé, éducation, justice...); soit la mise en œuvre de la LOLF est l'occasion, enfin, de préciser vraiment les objectifs à long terme de l'État. Ici réside la question essentielle.

Hugues de Jouvenel